

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

10/09/2014

23/09/2014

2014-0479

1. Intitulé du projet

Création du quartier de l'Europe sur le site du Cavalier Nord à Noyelles-Godault (62)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Territoire Soixante Deux - SEM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOLLART Benoit, Responsable de Projets

RCS / SIRET

327 910 634 00069

Forme juridique

SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Création d'un nouveau quartier à vocation d'habitat sur une surface totale de 6,5 ha pour environ 200 logements. Terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un nouveau quartier à Noyelles-Godault, sur la partie Nord-Est du territoire de la commune, sur le site du Cavalier Nord, entre le bourg et la limite communale avec Courcelles-Lès-Lens.
Le projet s'étend sur 6,5 ha et prévoit la création d'environ 200 logements.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de projet concernant l'aménagement du quartier de l'Europe sont de réussir une opération d'extension urbaine au cœur d'un paysage agricole tout en respectant les critères nouveaux liés à l'urbanisme durable. Ou plus simplement comment aujourd'hui réussir une opération de « lotissement » avec des valeurs actuelles de développement durable

L'opération proposée doit permettre à terme de recevoir quelques 200 logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération proposée sera répartie sur 4 phases de travaux.

L'objectif est d'aménager l'opération sur une durée plus ou moins équivalente à 5 - 7 ans fonction de la commercialisation des lots.

Concernant la pollution des sols, des travaux seront réalisés pour réduire au maximum les impacts :

Les sols excavés lors de la réalisation des habitations et des réseaux seront éliminés

Les sols sous les habitations ou infrastructures seront confinés (dalles, enrobés, graviers) avec la mise en place de servitudes ;

Les sols des futurs jardins seront traités afin de limiter le contact des enfants : soit par confinement, par une couverture verte pérenne, par élimination des sols sur 40 cm ou par apport de 50 cm de terres "propres".

Des servitudes seront mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme prévisionnel prévoit la réalisation de :

- 92 logements collectifs
- 54 logements individuels groupés – type maison de ville / maison en bande
- 60 lots libres de constructeur

Au travers de ce programme, la mixité et l'équilibre d'emprise des typologies bâties sont visés.

En termes de densité il est prévu de créer 207 logements sur l'emprise du site de 6.5 ha, soit soit 31,8 log/ha

SHON phase 1 : 1 445 m²

SHON phase 2 : 7 275 m²

SHON phase 3 : 3 840 m²

SHON phase 4 : 7 560 m²

TOTAL SHON = 20 120m²

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique
Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie	6,5 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site du Cavalier Nord
à Noyelles Godault

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 00 ' 10 " E Lat. 50 ° 25 ' 20 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- En cours Projet d'Intérêt Général (PIG) institué autour de l'ancien site METALEUROP NORD à Noyelles-Godault.
Projet de règlement en annexe à ce document.
- PLU
- SCOT
- Servitude AEP + I4 (droit de passage pour installation électrique)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartographie du bruit et PPBE en cours, pris en charge par la Communauté de Communes d'Hénin-Carvin

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans la zone du PIG de Métaleurop Une évaluation environnementale par SITA Remédiation fait état d'environ 246 ppm pour le Plomb avec des secteurs particuliers et très localisés allant au maximum à 1000 ppm, ainsi que d'environ 5 ppm pour le Cadmium avec des valeurs comprises entre 0,5 et 14,2 ppm Des zones du PIG Z2 ne seront donc que très localement définies sur le site. Un plan de gestion sera mis en place et le projet respectera ces contraintes.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun enjeux sur le site-même. à 400 m : la Cité jardin Crombez à Noyelles-Godault, classée patrimoine de l'humanité au type de paysage culturel.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6,5 ha des terres agricoles présentes initialement
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pollution superficielle des sols par le plomb fera l'objet d'un plan de gestion Le risque sanitaire existe par voie d'ingestion de terres, non par l'ingestion de légumes ou fruits cultivés sur les terres pollués
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sols excavés lors de la réalisation des habitations et des réseaux seront éliminés Les sols sous les habitations ou infrastructures seront confinés (dalles, enrobés, graviers) avec la mise en place de servitudes ; Les sols des futurs jardins seront traités afin de limiter le contact des enfants : soit par confinement, par une couverture verte pérenne, par élimination des sols sur 40 cm ou par apport de 50 cm de terres "propres". Des servitudes seront mises en place.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de l'autoroute A21 en catégorie 1 au classement des infrastructures de transport terrestre L'A21 est équipé d'écrans anti-bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de création de 200 logements dit "Mousseron II" sur la commune de Noyelles-Godault

Projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Sainte Henriette sur les communes de Dourges, Noyelles-Godault et Hénin Beaumont

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon nous, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet, la nature du projet (lotissement) d'une taille plutôt réduite ne présente pas a priori d'impacts ni d'inconvénient particulier sur l'Homme ou son environnement.

Le point sensible est la pollution résiduelle des sols au plomb et au cadmium. Cette pollution s'est avérée faible selon les dernières investigations de SITA REMEDIATION et le site ne sera que partiellement couvert en zone Z2 par le PIG. Un plan de gestion sera mis en place et il est d'ores et déjà prévu bon nombre de précautions pour prévenir tout impact sur la santé des futurs occupants du site. L'impact sur la santé sera vraisemblablement moindre qu'avec l'usage actuel du site, à savoir la culture agricole.

Pour étayer ces propos, figurent en annexe les conclusions de l'évaluation environnementale de SITA REMEDIATION (le rapport complet sera disponible sur demande) ainsi que le projet de règlement du PIG.

Par ailleurs, le projet s'intégrera au mieux dans le contexte historique minier du site, notamment par les déplacements en mode doux.

Témoin du passé, le site est actuellement traversé du nord au sud par un cavalier. Perché à une altimétrie moyenne de 1,50m environ, ce dernier domine le site mais n'a aucune vertu de desserte piétonne aujourd'hui. En contrebas, le long de celui-ci, un chemin d'exploitation agricole permet de traverser le site. Ce chemin, voué à disparaître afin de densifier au mieux l'opération, il est envisagé à long terme que le cavalier devienne support de déplacement doux. Au mieux, dans un délai non maîtrisé, il pourrait être employé à l'aménagement d'une ligne de tramway (ou TCSP).

Mais au regard de cet avenir incertain, il pourrait à minima être aménagé à des fins de déplacements piétons et cyclos dans le prolongement des installations qu'il reçoit en limite sud du périmètre concerné.

En parallèle à ces éventualités, l'artère principale de l'opération sera elle support de déplacement en mode doux à grande échelle. Comme une alternative à la disparition du chemin agricole, les aménagements prévus sur cette voie offriront une place importante aux piétons grâce à des aménagements confortables et correctement proportionnés. Selon la nécessité, des bandes cyclables pourront également répondre à la demande des usagers. Sa liaison avec le cavalier sud n'est pour le moment qu'une intention forte du projet. Un débat avec la commune et une approche technique d'aménagement du talus en partie terminale de cette artère permettront de vérifier sa faisabilité.

A l'échelle de l'opération, à l'intérieur du périmètre dédié au quartier, pour l'aménagement des espaces publics des voies secondaires et tertiaires, il sera généralement privilégié l'idée de « partage de la voirie » en valorisant la mixité des flux. Cette approche dans la définition de zones de rencontre plutôt que la création de voiries classiques permet une intégration mieux maîtrisée de la voiture dans le quartier, favorisant à l'intérieur du périmètre d'étude la réalisation de circulations douces et avantageant les flux piétons.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait de l'évaluation environnement de SITA REMEDIATION
Projet de règlement du PIG

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus *

Fait à

LIEVIN

le,

29/septembre/2014

Signature



pour Mr BOLLART empêché,
Mr DELAPORTE, responsable du bureau d'études environnementales "KIETUDES"

PLAN DE SITUATION Ech 1/17 000



**NOYELLES
GODAULT**

Limite communale

Emprise des terrains
concernées par le projet

geoportail
Conditions générales

IGN - BD Topo API Geoportail - PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013 - © IGN - BD Cartho 2013 - © IGN - BD Adresse 2013



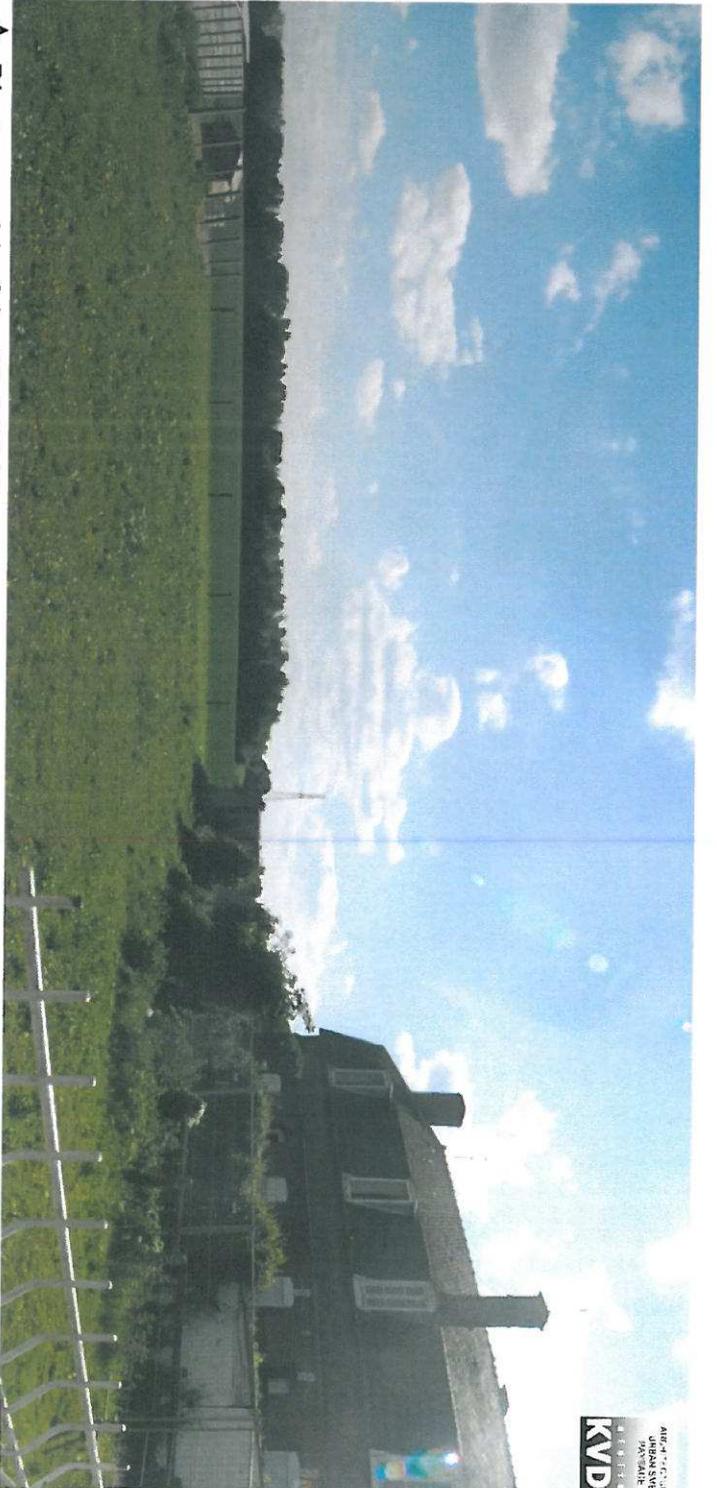
copyright
pp2i

Arlaove 9

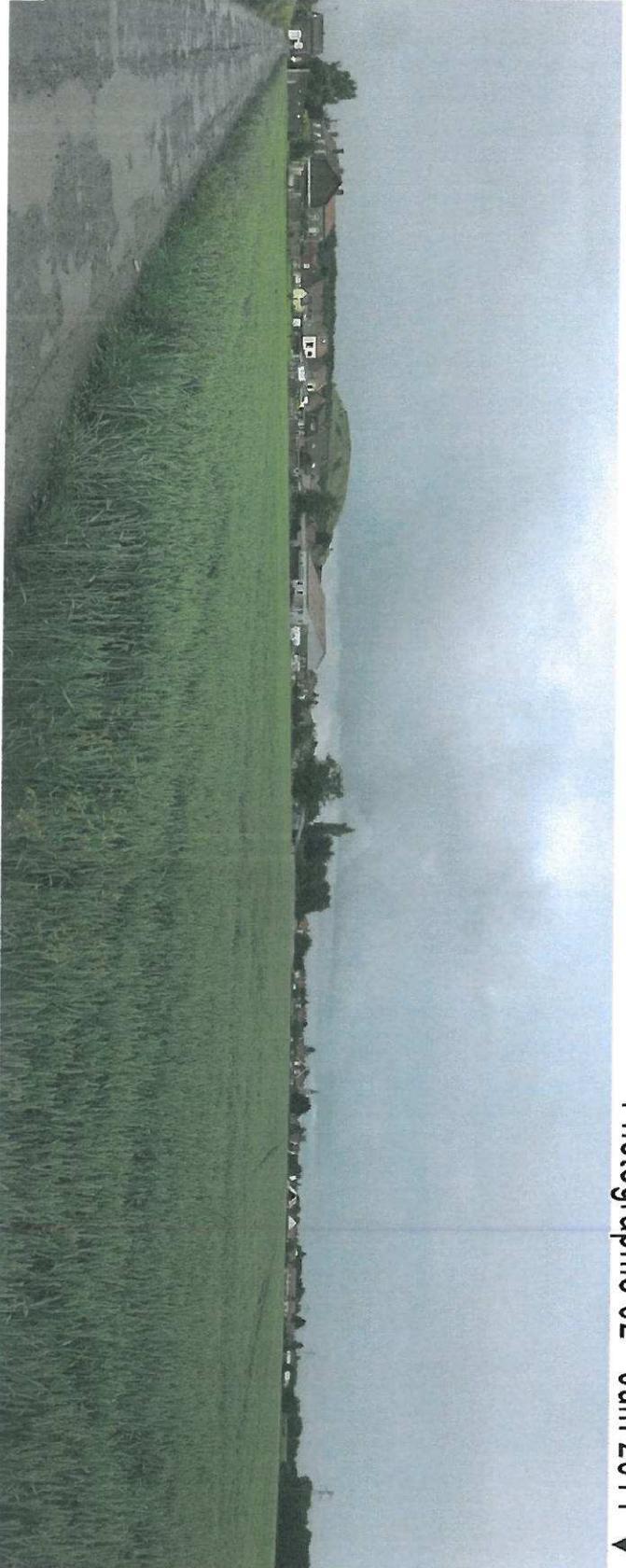
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



▼ Photographie 01 - Mai 2012



Photographie 02 - Juin 2014 ▼



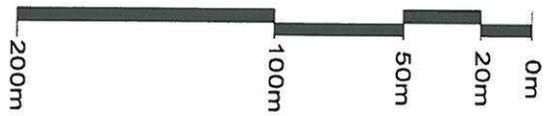
PLAN MASSE DES AMENAGEMENT DU PROJET

0m 10m 25m 50m 100m Ech 1cm = 16,6m



PLAN DES ABORDS DU PROJET

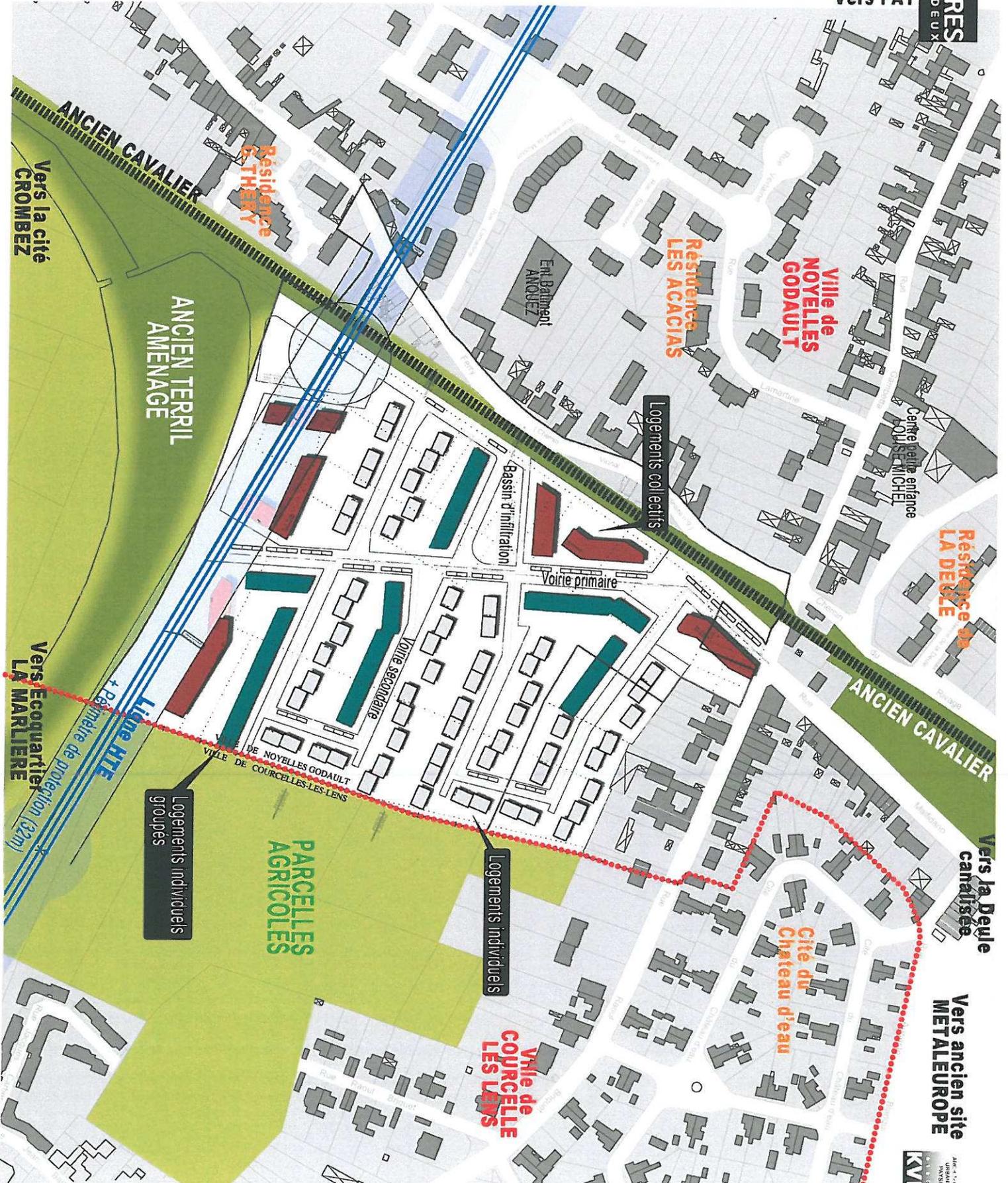
Ech 1/2000 _ 1cm = 20m



TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

Vers le
CENTRE VILLE

Vers l'**A1**



Vers la cité
CROMBEZ

Vers Ecoquartier
LA MARLIÈRE

Résidence de
LA DEULE

Vers la Deule
canalisée

Vers ancien site
METALEUROPE

AVANT-PROJET
D'AMÉNAGEMENT
URBAIN
KVDS

Annexe 5